

# RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

## Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

## Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

## Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

## Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

## Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

## Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

## Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

## Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

**MUPRAS** : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - [www.mupras.com](http://www.mupras.com)

Nº P19- 0040436

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Code réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 4528

Société : RAM

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : ALAMI RAHMOUNI Abdelali

Date de naissance : 20/03/1958

Adresse : 10, Res. Soltane, rue Stephane Madarue FG1AP73

Val Fleur CASA

Tél. : 0661328624

Total des frais engagés : 1200 Dhs

Code réservé au Médecin

**Dr. EL KIFANI Ahmed**  
CARDIOLOGUE  
Dr. EL KIFANI Ahmed  
Rue Soumaya - Casablanca  
Tél. : 05 22 28 72 37  
ICE : 00148483000083  
INPE : 091056705 82  
Dr. EL KIFANI Ahmed  
CARDIOLOGUE  
Dr. EL KIFANI Ahmed  
Rue Soumaya - Casablanca  
Tél. : 05 22 98 72 37  
ICE : 001748483000083  
INPE : 091056705

Cachet du médecin :

Date de consultation : 14/02/2024

Nom et prénom du malade : ELFAZOUZI Khadija Age : 61 ans

Lien de parenté :  Lui-même  Conjoint  Enfant

Nature de la maladie : HTA

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : 10/02/2024 Casablanca - Le : 10/02/2024

Signature de l'adhérent(e) :



## RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
14/02/24	Compte	AMG	Dr. EL KIFAN Ahmed CARDELOGUE B2, Rue Seumaya - Casablanca Tel.: 05 22 98 72 37 INPE : 091056705	

## EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
Pharmacie de Picardie Mme. BENBRAHIM Alima 12, Rue Badr Assayab - Quartier Gauthier Casablanca	14/02/24	1200,00

## ANALYSES - RADIGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

## AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	

## RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

### Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaire, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	Coefficient des Travaux
			</td	

# Docteur Ahmed EL KIFANI

Diplômé de la Faculté de Médecine de Limoges  
Ancien Assistant des Hôpitaux de FRANCE  
**SPECIALISTE DES MALADIES DU COEUR  
ET DES VAISSEAUX**

82, Rue Soumaya Angle Bd . Abdelmoumen  
(Immeuble RENAULT) Casablanca

05 22 98 72 37 / 05 22 25 26 19



# الدكتور أحمد الكيفاني

إختصاصي في أمراض القلب و الدورة الدموية  
خريج كلية الطب بليموح

82، زنقة سمية - شارع عبد المؤمن  
( عمارة رونو ) - الدار البيضاء

05 22 98 72 37 / 05 22 25 26 19

Sur Rendez-vous

Casablanca, le

14/02/2024  
دار البيضاء في

MICARDIS PLUS  
80/12,5mg  
(Telmisartan /  
Hydrochlorothiazide)  
28 comprimés  
PPV : 200 DH 00

MICARDIS PLUS  
80/12,5mg  
(Telmisartan /  
Hydrochlorothiazide)  
28 comprimés  
PPV : 200 DH 00

MICARDIS PLUS  
80/12,5mg  
(Telmisartan /  
Hydrochlorothiazide)  
28 comprimés  
PPV : 200 DH 00

MICARDIS PLUS  
80/12,5mg  
(Telmisartan /  
Hydrochlorothiazide)  
28 comprimés  
PPV : 200 DH 00

MICARDIS PLUS  
80/12,5mg  
(Telmisartan /  
Hydrochlorothiazide)  
28 comprimés  
PPV : 200 DH 00

MICARDIS PLUS  
80/12,5mg  
(Telmisartan /  
Hydrochlorothiazide)  
28 comprimés  
PPV : 200 DH 00

Dr. EL KIFANI Ahmed  
CARDIOLOGUE  
82, Rue Soumaya - Casablanca  
Tél. : 05 22 98 72 37  
ICE : 001748483000083  
INPE : 091056705  
Pharm  
Mme. B.  
12, Rue Badr Ass  
Casablanca  
Tél. : 05 22 98 72 37